

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le douze décembre à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 5 décembre 2025

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
<b>Présents :</b> <b>CA Saint-Lô Agglo</b> : M. Antoine AUBRY, Mme Morgane BUISSON, M. Philippe BRIARD, M. Éric FOLLAIN, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, Mme Evelyne MASSICOT, M. Jacques CLAIRAUX, M. Pascal LANGLOIS, Mme Sylvie LEBLOND, M. Jérôme VIRLOUDET, Mme Virginie METRAL, Mme Lydie BROBIN, M. Patrick SIMON, M. Gaétan SALAGNAC suppléant de M. Denis LECLUZE	X	X
<b>CC Villedieu Intercom</b> : M. Samuel PACEY, M. Michel LHULLIER, M. Jean LE BEHOT, M. Serge BOSSARD	X	X
<b>CC Coutances Mer et Bocage</b> : Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE, Mme Aurélie GIGAN		X
<b>CC Côte Ouest Centre Manche</b> : M. Christophe GILLES		
<b>CC Baie du Cotentin</b> : Mme Marie-Agnès HEROUT, Mme Céline LAUTOUR,	X	X
<b>Pouvoirs</b> : M. Valentin GOETHALS a donné pouvoir à M. Laurent PIEN ; M. Charly VARIN a donné pouvoir à Mme Corinne CLEMENT ; M. Loïck ALMIN a donné pouvoir à M. Christophe GILLES		
<b>Excusés</b> : M. Hubert LHONNEUR, M. Michel LEBLANC, Mme Chantal LELAVECHEF (CC Baie du Cotentin) ; M. Claude JAVALET, M. Emmanuel LUNEL, M. Jean-Yves LETESSIER, Mme Nicole GODARD (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Pascal RENOUF (Villedieu Intercom) ; M. Damien PILION (CC Côte Ouest Centre Manche)		
<b>Nb de délégués en exercice</b> : 37 <b>Nb de délégués titulaires</b> : 24 <b>Nb de délégués suppléants présents</b> : 1 <b>Nb de pouvoirs</b> : 3	31 20 1 2	

M. Pascal LANGLOIS a été désigné secrétaire de séance.

**DEL-2025-51 : COMPETENCE DECHETERIES – Déchets des professionnels - Tarifs des déchèteries**

Vu la délibération du 24 mars 2006 précisant qu'une actualisation annuelle des tarifs des déchèteries serait votée,

Considérant l'évolution des coûts de collecte et de traitement des apports en déchèterie,  
Considérant l'augmentation de la TGAP applicable aux encombrants (+7 € en 2026),

Considérant la délibération DEL2024-41 du 18 octobre 2024 mettant en place une tarification pour l'accès des communes membres et EPCI adhérents au réseau de déchèteries, selon la même tarification que les professionnels,  
Le Président propose d'appliquer aux professionnels les prix en euros TTC tels que précisés dans le tableau ci-dessous.

**Sont considérés comme « professionnels » :** les artisans, les commerçants, les entreprises, les agriculteurs, les administrations, les écoles, les collèges, les lycées, les associations, les IME, les instituts thérapeutiques, les autoentrepreneurs, les Chèque Emploi Service Universel ainsi que les collectivités adhérentes (EPCI et communes membres).

**Seuls les apports supérieurs à 8€ TTC par mois seront facturés.** En dessous de ce seuil, le syndicat n'éditera pas de facture.

Déchets acceptés	Prix actuels HT	Proposition à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2026
Cartons (vides et pliés)		
Ferraille		
Objets de la filière Ecomaison		
Tubes néons, ampoules		
Piles et batteries		
Huiles de friture		
Huile de vidange		
Cartouches d'encre		
Radiographies médicales (sans papier)		
Textiles, chaussures (en sac fermé)		
Déchets d'équipements électriques et électroniques		
Déchets végétaux	91 € HT/t	95 € HT/t
Gravats (sans ferraille ni robinetterie)	58 € HT/t	62 € HT/t
Encombrants pour enfouissement	219 € HT/t	228 € HT/t
Bois (palettes, cageots, bois brut)	104 € HT/t	115 € HT/t
Plâtre	178 € HT/t	198 € HT/t
<b>Déchets dangereux spécifiques (DDS)</b>		
Acides, bases, solvants liquides, produits pâteux solides	2 € HT/kg	Gratuit pour les apports de la REP EcoDDS
Filtres à huile et à carburant	2 € HT/kg	
Phytosanitaires	3,83 € HT/kg	
Bombes aérosols	3,83 € HT/kg	5€ HT/kg pour tous les apports hors REP EcoDDS
Produits comburants	6,25 € HT/kg	
Produits particuliers très réactifs	6,25 € HT/kg	
Extincteur	6,25 € HT/kg	

NB : Jusqu'à la mise en service d'un pont-bascule, les professionnels apportant des déchets à Carquebut seront facturés sur la base d'un forfait de 25€ HT/passage. L'apport de déchets uniquement « non facturés » au sens de la grille tarifaire ne feront pas l'objet d'une facturation.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
le comité syndical approuve ce nouveau tarif pour les déchets professionnels sur le réseau des  
déchèteries du syndicat mixte du Point Fort à compter du 1er janvier 2026.

Ainsi délibéré en séance,  
Le 12 décembre 2025  
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Pascal LANGLOIS

Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le  
caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **19 DEC. 2025**

Mis en ligne le : **29 DEC. 2025**